

IRAN

**Manifestants et militants étudiants
doivent être traité conformément aux
normes internationales en matière de
droits humains**

Index AI : MDE 13/019/2003

ÉFAI

Mercredi 9 juillet 2003 [

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International est préoccupée par l'arrestation le 8 juillet 2003 de Reza Ameri Nassab, Ali Moghtadari et Arash Hashemi, dirigeants étudiants qui pourraient avoir été visés uniquement pour avoir exprimé pacifiquement leur point de vue politique. Tous les trois ont été arrêtés après avoir pris part à une conférence de presse publique qui s'est tenue dans les locaux du *Daftar-e Tahkim-e Vahdat* (Bureau de la consolidation de l'unité, BCU) organisée à l'occasion de l'anniversaire des manifestations étudiantes du *18 Tir* (9 juillet 1999). Au cours de cette conférence de presse, ils avaient critiqué les restrictions à la liberté d'expression et d'association en Iran. Selon les informations reçues, ils auraient été jetés à terre et embarqués dans trois véhicules séparés pour une destination inconnue. Ali Moghtadari aurait été remis en liberté le même soir.

De telles arrestations s'inscrivent dans une politique de violation des droits humains dont sont victimes depuis le *18 Tir* les étudiants qui protestent ou manifestent.

Depuis le 11 juin 2003, plus de 4 000 manifestants ont été arrêtés. Environ 2 000 sont toujours maintenus en détention sans avoir été jugés ni même inculpés. Au moins 65 personnes auraient été inculpées, mais les chefs d'inculpation n'ont pas été rendus publics.

Parmi ces détenus, beaucoup semblent avoir été choisis pour cible parce qu'ils avaient manifesté pacifiquement. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion et demande leur remise en liberté immédiate et sans condition. Amnesty International appelle également à ce que toutes les personnes inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi soient jugées dans un délai raisonnable lors de procès équitables.

Les autorités doivent prendre des mesures immédiates pour faire en sorte que militants étudiants et manifestants pacifiques soient

traités conformément aux normes internationales en matière de droits humains.

Complément d'information

De nombreux manifestants étudiants parmi lesquels Ahmad Batebi, Abbas Deldar, Javid Tehrani, Mehrdad Lohrasebi, Akbar et Manuchehr Mohammadi ont été arrêtés après les manifestations étudiantes de juillet 1999 à Téhéran. Des dizaines d'entre eux ont été confrontés à la torture et à de mauvais traitements pendant leur période de détention au secret. Tout comme Ali Afshari, dirigeant étudiant, ils ont été emprisonnés à la suite de procès manifestement inéquitables. Au cours de ces derniers jours, Ahmad Batebi et Manuchehr Mohammadi ont été transférés de la prison Evin vers un lieu inconnu.

Près de 80 étudiants logeant dans des résidences universitaires du quartier Amir Abad à Téhéran ont manifesté le 11 juin contre un projet de loi visant à privatiser les universités en Iran ; ils craignaient de voir les frais d'inscription augmenter. Rejoints par des habitants du quartier, leur manifestation aurait dégénéré et pris un tour résolument politique. Des groupes organisés d'individus en civil, connus en Iran comme les *lebas shaksi-ha* (les habits civils) ont commencé à attaquer les manifestants ; la police est intervenue pour mettre un terme aux affrontements. Au cours des nuits suivantes, les manifestations se sont poursuivies et des unités des Forces spéciales (*Nirou-ye Vijeh*) ont été envoyées pour disperser les manifestants. Toutefois, selon certaines informations, les Forces spéciales auraient laissé des *lebas shaksi-ha* attaquer des manifestants pacifiques. Un recours excessif à la force aurait également été utilisé pour disperser les manifestations.

Amnesty International a, de nombreuses reprises, demandé aux autorités de traiter le problème des atteintes aux droits humains perpétrées à l'encontre de manifestants. À ce jour, l'organisation n'a pas reçu de réponse. ●

Pour consulter le rapport sur l'Iran - Le système juridique ne protège la liberté d'expression et d'association, (Index AI : MDE 13/045/2001, veuillez consulter le site :

<http://web.amnesty.org/library/index/frames130452001>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service

Amnesty International

BULLETIN D'INFORMATION 166/2003

de presse d'Amnesty International à
Londres, au +44 20 7413 5566, ou
consulter le site <http://www.amnesty.org>